AVIS

Enquêtes publiques

MAIRIE DE REIGNIER-ESERY

Avis d'enquête publique
Enquête publique publique portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1- Par arrêté AR2025URB626 du 06/10/2025, le Maire de la commune de REIGNIER-ESERY a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification N°4 du PLU. L'enquête publique se déroulera pendant 35 jours consécutifs à la mairie de Reignier-Esery,
du mercredi 12 novembre 2025 à 9h00 au mardi 16 décembre 2025 à 17h00 inclus.
2- Au terme de l'enquête, le projet de modification N°4 du PLU éventuellement amendé pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations et les propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de Reignier-Esery en vu de son approbation.
3- Monsieur Luc DECOURRIERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Philippe NIVELLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 11/06/2025.
Le projet de modification N°4 du Plan Local d'urbanisme porte notamment sur :
Les OAP : l'Ajout d'une OAP sur le secteur Coeur de Ville ; correction d'une erreur sur l'OAP « Esery »; modification de l'OAP « secteur de Morlange ».
Règlement graphique : Suppression du périmètre d'attente de projet existant sur le secteur Coeur de Ville ; OAP coeur de Ville nouveaux zonages ; Mise en place d'un nouveau secteur Uep, relatif au projet de parc urbain ; Correction d'erreurs matérielles ; Ajout de bâtiments pouvant changer de destination en zone agricole ; Évolutions de la mise en forme Règlement écrit : Modifications règlementaires en lien avec l'OAP Coeur de ville (espaces verts, servitude de mixité sociale...) ; Modification de la règle de stationnement notamment concernant les places visiteurs ; Correction d'erreurs matérielles ou clarification de règles
4- Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête (à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) seront déposés à l'accueil de la mairie de REIGNIER-ESERY 197 grande rue 74930 REIGNIER-ESERY, siège de l'enquête publique.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture de la mairie les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00, le jeudi de 14h à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00 (sauf jours fériés) où il sera également consultable sur un poste informatique. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de REIGNIER-ESERY à l'adresse suivante :
Mairie de REIGNIER-ESERY - A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (avec mention « Ne pas ouvrir ») 197, Grande Rue - 74930 REIGNIER-ESERY
Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur le site internet de la commune :
https://www.reignier-esery.com/ma-mairie/enquetes-publiques/en-cours/modification-n4-plu/
Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant uniquement à l'adresse mail dédiée suivante : urbanisme-enquetepublique@reignier-esery.com.
Cette adresse mail sera accessible du mercredi 12 novembre 2025 à 9h00 jusqu'au Mardi 16 décembre 2025 à 17h00. Les observations ou propositions écrites du public transmises par courrier postal ou remises au commissaire enquêteur et celles transmises par voie électronique seront annexées au registre du siège de l'enquête et seront ainsi accessibles toute la durée de l'enquête. Les observations faites par voie électronique seront également disponibles sur le site internet. Les éventuelles pièces jointes devront être déposées sous format pdf uniquement et seront d'une taille maximale de 9 Mo.
5- **Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de REIGNIER-ESERY :**
- Mercredi 12 novembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 5 décembre 2025 de 14h00 à 17h00
- Mardi 16 décembre 2025 de 14h00 à 17h00
Seules les observations formulées et reçues durant la durée de l'enquête seront prises en compte.
6- A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans un délai de 8 jours après réception du registre d'enquête qu'il aura clos, le commissaire enquêteur communiquera à la commune ses observations écrites ou orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations (non compris période de vacances scolaires). Le délai de réponse étant fixé au plus tard le 14 janvier 2026. A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Par ailleurs, Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Dans un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête (non compris période de vacances scolaires), le commissaire enquêteur transmettra à M. le Maire l'exemplaire du dossier déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées avec le rapport et les conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées seront remis au plus tard le 21 janvier 2026. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de la Haute Savoie et au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le rapport avec les conclusions et avis du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture du département de la Haute Savoie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il sera aussi consultable pendant cette même période sur le site internet : https://www.reignier-esery.com où peut être consulté le dossier d'enquête publique.
7- La personne responsable du projet de modification N°4 du plan local d'urbanisme est la commune de REIGNIER-ESERY représentée par son Maire, Monsieur Lucas PUGIN, 197 Grande Rue, 74930 REIGNIER-ESERY. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service urbanisme, pendant les heures d'ouverture de la mairie au public, par téléphone au 04 50 43 14 38 (service urbanisme) ou mail :
urbanisme@reignier-esery.com

Le Maire, Lucas PUGIN

475497800

COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN

Avis d'enquête publique
Chemin ruraux voie communale

Par arrêté municipal n°ARR_2025_050 en date du 1 septembre 2025, le maire de la commune de Le Bouchet-Mont-Charvin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la désaffectation, du déclassement et de l'aliénation des portions de chemins ruraux ainsi qu'une portion de la voirie communale portant sur les secteurs suivants de la commune : la Savatte, Banderelle - Chemin des sangliers et chemin de Banderelle, et les Pézières.
M. CHAMOUX Georges a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.
L'enquête sera ouverte du lundi 10 novembre 2025 au jeudi 27 novembre 2025 inclus.
Pendant cette période le dossier pourra être consulté : à la mairie de Le Bouchet-Mont-Charvin aux jours habituels d'ouverture : mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 17h30.
Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Bouchet-Mont-Charvin le lundi 10 novembre et le jeudi 27 novembre de 14 h à 16 h.
Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées par écrit sur le registre de l'enquête publique, déposé en Mairie ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la Mairie, 21 route de Serraval, 74230 Bouchet-Mont-Charvin ou par mail à
enquetepublique@bouchet-mont-charvin.fr.
Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pourront être consulté en mairie, à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.

476493300

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

Avis d'enquête publique unique portant sur le projet de modification n°3 et la révision allégée n°2 du PLUi-H de la Communauté de Communes du Haut-Chablais

Par arrêté n° 2025 - 115 en date du 16 octobre 2025,
La Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de modification n°3 et la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de la CCHC. Le projet de modification n°3 concerne l'évolution du règlement écrit du PLUi-H (adaptation de règles incohérentes, meilleur encadrement pour la préservation de l'identité architecturale et bâtie, toilettage des coquilles et incohérences et favorisation de l'adaptation au changement climatique). Le projet arrêté de révision allégée n°2, lui, concerne la commune de La Forclaz et la mise en valeur de la station hydroélectrique du col du Grand Taillet.
L'enquête publique se déroulera sur 33 jours **du lundi 17 novembre 2025 - 9h00 au vendredi 19 décembre 2025 - 17h00**
DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Monsieur le Président du Tribunal Administratif a désigné :
- Monsieur Dominique MISCIOSCIA - en qualité de Commissaire Enquêteur,
- Monsieur Jean-Paul VESIN - en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.
MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER ET REGISTRE
Les dossiers du projet de modification n°3 et de révision allégée n°2 du PLUi-H, seront mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux :
- Au siège de la Communauté de communes - 18, Route de l'Eglise 74430 LE BIOT
- A la mairie de Morzine - 1, Place de l'Eglise 74110 Morzine-Avoriaz
- A la mairie de Vailly - 3, Route de Thonon 74470 Vailly
- A la mairie de La Forclaz - 115, Chemin des écoliers 74200 La Forclaz
Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, à ses frais et sur demande écrite adressée au siège de la CCHC.
Le dossier d'enquête est également consultable en version numérique pendant la durée de l'enquête sur le site suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/6806/
RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC
Pendant la durée de l'enquête les observations du public peuvent être :
- Consignées sur le registre d'enquête papier mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes et aux mairies siège de permanences,
- Envoyées par lettre à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Haut-Chablais - Monsieur le Commissaire Enquêteur de la Modification n°3 et Révision allégée n°2 du PLUi-H CCHC - 18, Route de l'Eglise - 74 430 LE BIOT
- Déposées sur registre numérique :
https://www.registre-dematerialise.fr/6806/
- Envoyées par messagerie électronique via l'adresse courriel suivante : enquete-publique-6806@registre-dematerialise.fr
Les observations transmises par courriel ou par courrier seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.
Concernant les observations et les propositions du public adressées par voie électronique :
- Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations ou propositions, sera effectué dans des formats de type « document final » non modifiables tels que les formats « image », « pdf » ou similaire. Tout autre format aura pour conséquence le refus de la contribution.
- Les pièces jointes ne devront pas dépasser 10 Méga-octets. Au-delà elles devront être adressées au Commissaire Enquêteur par courrier sur papier.
Un poste informatique, avec accès gratuit à internet, sera mis à disposition au siège de la CCHC aux jours et heures d'ouvertures habituels des bureaux. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé
https://www.registre-dematerialise.fr/6806/.
PERMANENCES
Monsieur Le Commissaire Enquêteur recevra le public au jour, lieu et horaires des permanences physiques mises en place pendant la durée de l'enquête :

Lundi 17 novembre 2025	9:00 - 12:00	LE BIOT Siège de la CCHC
Lundi 17 novembre 2025	14:30 - 17:30	VAILLY Mairie de VAILLY
Mercredi 3 décembre 2025	9:00 - 12:00	LE BIOT Siège de la CCHC
Mercredi 3 décembre 2025	14:00 - 17:00	MORZINE Mairie de Morzine
Vendredi 19 décembre 2025	9:00 - 12:00	LE BIOT Siège de la CCHC
Vendredi 19 décembre 2025	14:00 - 17:00	LA FORCLAZ Mairie de La Forclaz

CLÔTURE, REMISE DU RAPPORT ET CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE
A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis sans délai à Monsieur Le Commissaire Enquêteur pour signature et clôture par ses soins.
Dans un délai de huit jours, Monsieur Le Commissaire Enquêteur rencontrera le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses éventuelles observations.
Le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la CCHC, le dossier d'enquête avec son rapport relatant le déroulement de l'enquête, l'examen des observations et propositions recueillies et, dans un document séparé, son avis et ses conclusions motivées.
Monsieur Le Commissaire Enquêteur adressera une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.
CONSULTATION DU RAPPORT ET CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE
A l'issue de l'enquête et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public :
- Au siège de la CCHC - 18, Route de l'Eglise - 74 430 LE BIOT aux jours et heures habituels d'ouverture sur prise de rendez-vous ;
- A la préfecture de Haute-Savoie.
Le rapport et les conclusions de Monsieur Le Commissaire Enquêteur seront également mis à disposition du public sur le site internet de la CCHC pendant un an à l'adresse suivante : https://www.hautchablais.fr et sur le site dédié :
https://www.registre-dematerialise.fr/6806/
Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, dans les conditions prévues aux articles L.311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, à leurs frais et sur demande écrite adressée au siège de la CCHC.
DECISIONS A PRENDRE A L'ISSUE DE L'ENQUÊTE
A l'issue de l'enquête, le projet de modification n°3 et la révision allégée n°2 du PLUi-H de la CCHC pourront éventuellement être modifié pour tenir compte :
- Des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) reçus et joints au dossier d'enquête,
- De l'avis de l'Autorité Environnementale joint au dossier d'enquête ;
- Des observations et propositions du public ;
- Du rapport et conclusions Monsieur Le Commissaire Enquêteur.
Après corrections éventuelles il sera soumis à délibération du Conseil Communautaire en vue de son approbation.
La Communauté de Communes du Haut-Chablais est juridiquement responsable du projet d'élaboration du PLUi-H.

La Présidente de la Communauté de Communes
Yannick TRABICHET

476514200

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

REIGNIER ESERY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

1-Par arrêté AR2025URB626 du 06/10/2025, le Maire de la commune de REIGNIER-ESERY a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification N°4 du PLU. L'enquête publique se déroulera pendant 35 jours consécutifs à la mairie de Reignier-Esery,
du Mercredi 12 Novembre 2025 à 9h00 au Mardi 16 Décembre 2025 à 17h00 inclus.

2-Au terme de l'enquête, le projet de modification N°4 du PLU éventuellement amendé pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations et les propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de Reignier Esery en vu de son approbation.

3-Monsieur Luc DECOURRIERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Philippe NIVELLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 11/06/2025.
Le projet de modification N°4 du Plan Local d'urbanisme porte notamment sur:
Les OAP : l'Ajout d'une OAP sur le secteur Cœur de Ville; correction d'une erreur sur l'OAP « Esery » ; modification de l'OAP « secteur de Morlange ».
Règlement graphique : Suppression du périmètre d'attente de projet existant sur le secteur Cœur de Ville; OAP cœur de Ville nouveaux zonages; Mise en place d'un nouveau secteur Uep, relatif au projet de parc urbain; Correction d'erreurs matérielles ; Ajout de bâtiments pouvant changer de destination en zone agricole; Évolutions de la mise en forme
Règlement écrit : Modifications règlementaires en lien avec l'OAP Cœur de ville (espaces verts, servitude de mixité sociale,...); Modification de la règle de stationnement notamment concernant les places visiteurs; Correction d'erreurs matérielles ou clarification de règles

4-Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête (à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) seront déposés à l'accueil de la mairie de REIGNIER-ESERY 197 grande rue 74930 REIGNIER-ESERY, siège de l'enquête publique. Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture de la mairie les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00, le jeudi de 14h à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00 (sauf jours fériés) où il sera également consultable sur un poste informatique. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de REIGNIER-ESERY à l'adresse suivante:
Mairie de REIGNIER-ESERY-**A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (avec mention « *Ne pas ouvrir* ») 197, Grande Rue -74930 REIGNIER-ESERY**
Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur le site internet de la commune:
https://www.reignier esery.com/ma-mairie/enquetespubliques/en cours/modification-n4-plu/
Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant uniquement à l'adresse mail dédiée suivante: urbanismeenquetepublique@reignier-esery.com. *Cette adresse mail sera accessible du* **mercredi 12 novembre 2025 à 9h00 jusqu'au Mardi 16 décembre 2025 à 17h00.** Les observations ou propositions *écrites du public transmises par courrier postal ou remises au commissaire enquêteur et celles* transmises par voie électronique seront annexées au registre du siège de l'enquête *et seront ainsi accessibles toute la durée de l'enquête.* Les observations faites par voie électronique seront également disponibles sur le site internet. *Les éventuelles pièces jointes devront être déposées sous format pdf uniquement et seront d'une taille maximale* de 9 Mo.

5-Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du *public lors des permanences suivantes en mairie de* REIGNIER ESERY:
Mercredi 12 Novembre 2025 de 9h00 à 12h00
Vendredi 5 décembre 2025 de 14h00 à 17h00
Mardi 16 décembre 2025 de 14h00 à 17h00
Seules les observations formulées et reçues durant la durée de l'enquête seront prises en compte.

6-A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera *clos et signé par le commissaire enquêteur.* Dans un délai de 8 jours après réception du registre d'enquête qu'il aura clos, le commissaire enquêteur communiquera *à la commune ses observations* écrites ou orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations (non compris période de vacances scolaires). Le délai de réponse étant fixé au plus tard le 14 janvier 2026. A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur *établira un rapport* relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Par ailleurs, il consignera dans un document séparé ses *conclusions motivées précisant si elles sont* favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Dans un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête (*non compris période de vacances scolaires*), le commissaire enquêteur transmettra à M. le Maire l'exemplaire du dossier déposé au siège de l'enquête, accompagné *du registre et des pièces annexées avec le rapport et* les conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées seront remis au plus tard le 21 janvier 2026.Une *copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera* adressée au Préfet du Département de la Haute Savoie et au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le rapport *avec les conclusions et avis du commissaire* enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture du département de la Haute Savoie, pendant un an à compter *de la date de clôture de l'enquête*, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il sera aussi consultable pendant cette même période sur le site internet https://www.reignier-esery.com où peut être consulté le dossier d'enquête publique.

7- La personne responsable du projet de modification N°4 du plan local d'urbanisme est la commune de REIGNIER-ESERY *représentée par son Maire*, Monsieur Lucas PUGIN-197 grande rue, 74930 REIGNIER-ESERY- Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès *du service urbanisme, pendant les heures d'ouverture de la mairie au* public,par Téléphone au 04 50 43 14 38 (service urbanisme) ou mail: urbanisme@reignier-esery.com

Le Maire
Lucas PUGIN

Légale express
Votre nouveau site d'annonces légales
Des journaux *habilités* annonces légales *à votre service*
legale-express.fr
ATTESTATION DISPONIBLE DE SUITE
Votre annonce légale en quelques clics seulement

LES +
+ FACILE
+ RAPIDE
+ PRATIQUE
Le Messager L'Essor Savoyard La Savoie La Tribune Le Gessien

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
HAUTE-SAVOIE

AVIS D'OUVERTURE D'UN ENQUETE PUBLIQUE

relative à LA MISE A JOUR DU CLASSEMENT DE LA VOIRIE ROUTIERE COMMUNALE

Par arrêté n°URB 2025/357 JB en date du 16 septembre 2025, j'ai ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise à jour du classement de la voirie routière communale.

A cet effet, Monsieur François MARIE, Inspecteur Général de l'administration du développement durable à la retraite, a été désigné comme commissaire-enquêteur.
L'enquête se déroulera au Service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais-les-Bains du **jeudi 16 octobre 2025 à 08 Heures 30 au lundi 03 novembre 2025 à 17 Heures 00**, aux jours et heures habituels d'ouverture du service (du lundi au vendredi de 10H à 12H et de 14H à 16H), où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Gervais - Service Urbanisme et Foncier - 50 avenue du Mont-d'Arbois - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS, soit par courriel à l'adresse suivante: foncier@saintgervais.com.
Un site internet indépendant et sécurisé a également été spécifiquement ouvert pour cette enquête à l'adresse suivante: https://www.registre-dematerialise.fr/6621, sur lequel le dossier est téléchargeable et un registre électronique est disponible afin de recueillir les observations du public (à partir du jeudi 16 octobre 2025 à 08H30 jusqu'au lundi 03 novembre 2025 à 17H00).

Le commissaire-enquêteur recevra en salle René Dayve de la Mairie de Saint-Gervais les Bains le jeudi 16 octobre 2025 de 09H00 à 12H00, le mercredi 22 octobre 2025 de 13H30 à 16H30 et le lundi 03 novembre 2025 de 14H00 à 17H00.

Son rapport et ses conclusions, transmis à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus *à la disposition du public, pendant un an à compter* de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de Haute-Savoie et au Service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais *les Bains (les personnes intéressées* pourront, à leurs demandes et à leurs frais, en obtenir communication), ainsi que sur le site internet de la Commune de Saint-Gervais (www.saintgervais.com) *dans la rubrique* Au quotidien/Enquêtes et concertations publiques, et sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête publique à l'adresse suivante: https://www.registre-dematerialise.fr/6621

Le responsable de la procédure est la Commune de Saint-Gervais les Bains, en la personne de Monsieur le Maire. Toutes les informations concernant ce dossier peuvent être demandées.

Le Maire,
Conseiller Général du Canton de Saint-Gervais-les-Bains,
Jean-Marc PEILLEX

Saint-Cergues

Ouverture d'une enquête publique

portant sur la désaffectation et l'aliénation d'une partie d'un chemin rural.

Par arrêté n° AG-TEMP-2025-31 du 29 septembre 2025, Le Maire de la commune de SAINT-CERGUES a prescrit l'enquête publique portant sur la désaffectation *et l'aliénation* d'une partie d'un chemin rural.
L'enquête publique se déroulera du **lundi 20 octobre 2025 à 8h30 au vendredi 21 novembre 2025 à 17h00**, soit pendant 32 jours consécutifs. Madame Denise LAFFIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur *titulaire par le Tribunal Administratif* de Grenoble et Monsieur Ange SARTORI en tant que commissaire-enquêteur suppléant.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, *chacun pourra consulter* et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes:
- à la Mairie de Saint-Cergues - Service *Urbanisme – 963, Rue des Allobroges* – 74140 SAINT-CERGUES, aux horaires suivants: le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le mercredi de *8h30 à 12h00 (sauf jour férié ou jour de fermeture exceptionnelle)*, ainsi que pendant les permanences du commissaire-enquêteur précisées ci-dessous ;
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions :
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, à la mairie (Service Urbanisme) aux heures *d'ouverture mentionnées ci-dessus* et pendant les permanences du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante:
service-urbanisme@saint-cergues.fr ;
- par courrier postal au commissaire-enquêteur *à l'adresse suivante* : « Madame le commissaire-enquêteur – chemin rural – 963 Rue des Allobroges - 74140 SAINT-CERGUES ».
Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 20 octobre 2025 à 8h30 au vendredi 21 novembre 2025 à 17h00, *les observations et propositions du public transmises par* courrier, ainsi que les observations écrites sur le registre ouvert en Mairie, seront consultables en mairie de *Saint-Cergues.*
Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences en Mairie (Salle du Conseil) pour recevoir les observations *écrites ou orales et répondre aux demandes d'information* du public, aux dates et heures suivantes :
Mardi 21 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
Jeudi 30 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
Samedi 08 novembre *2025 de 09h00 à 12h00* ;
Samedi 15 novembre 2025 de 09h00 à 12h00 ;
Vendredi 21 novembre *2025 de 14h à 17h00.*
Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire de *SAINT-CERGUES, par l'intermédiaire du service de l'urbanisme.* Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté *n° AG-TEMP-2025-31.*
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique:
- au service de l'urbanisme de Saint-Cergues aux jours et heures précisés ci-dessus (sur rendez-vous) ;
- en Préfecture de la Haute-Savoie à Annecy ;
- sur le site internet de la Ville de *Saint-Cergues : www.saint-cergues.fr.*
Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre *le public et l'administration.*
Le Conseil municipal de la commune de SAINT-CERGUES se prononcera par délibération sur l'approbation de *la désaffectation et de l'aliénation d'une partie d'un chemin rural*, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête. Envoi à la publication le 30/09/2029

Le Maire
Gabriel DOUBLET

Le Messager .fr | votre hebdo au quotidien

Saint-Cergues

Ouverture d'une enquête

relative au projet de révision n°4 du Plan Local de la commune de Saint-Cerg

Par arrêté n° DGS-TEMP-2025-30 du 29 septembre 2025 SAINT-CERGUES a prescrit l'enquête publique portant d'Urbanisme (PLU).
L'enquête publique se déroulera du **lundi 20 octobre novembre 2025 à 17h00**, soit pendant 32 jours consécutifs désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire p Grenoble et Monsieur Ange SARTORI en tant que commiss
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun connaissance du dossier d'enquête publique selon les mod
- à la Mairie de Saint-Cergues - Service Urbanisme – 96 SAINT-CERGUES, aux horaires suivants: le lundi, mardi, j et de 13h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h00 (sauf exceptionnelle), ainsi que pendant les permanences du c ci-dessous ;
- sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/67
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pou observations et propositions sur le projet de révision du PL
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté enquêteur, à la mairie (Service Urbanisme) aux heures d' et pendant les permanences du commissaire-enquêteur ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivan https://www.registre-dematerialise.fr/6712 ;
- par mail à l'adresse suivante:
enquete-publique-plu@saint-cergues.fr ;
- par courrier postal au commissaire-enquêteur à l'a commissaire-enquêteur - *projet de révision du PLU d* Allobroges - 74140 SAINT-CERGUES ».
Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 20 21 novembre 2025 à 17h00, les observations et propo *courrier, ainsi que les observations écrites* sur le r consultables en mairie de Saint-Cergues.
Les contributions transmises par courriel seront publiée registre dématérialisé (https://www.registre-dematerialise
Le *commissaire-enquêteur tiendra des permanences e* recevoir les observations écrites ou orales et répondre public, aux *dates et heures suivantes* :
Mardi 21 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
Jeudi 30 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
Samedi 08 novembre 2025 de 09h00 à 12h00 ;
Samedi 15 novembre 2025 de 09h00 à 12h00 ;
Vendredi 21 novembre 2025 de 14h à 17h00.
Des informations peuvent être demandées sur ce dossi Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire de SAINT-CERGUE *l'urbanisme. Toute personne peut, sur sa demande et à* dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquête public pendant un an à compter de la clôture de l'enquêt
- *au service de l'urbanisme de Saint-Cergues aux jour* rendez-vous) ;
- *en Préfecture de la Haute-Savoie à Annecy ;*
- sur le site internet de la Ville de Saint-Cergues : www.s
Les personnes intéressées pourront en obtenir commu par le code des relations entre le public et l'administratio
Le Conseil municipal de la commune de SAINT-CERG sur l'approbation de la révision du PLU de Saint-Cergu *pour tenir compte des résultats de l'enquête et d* associées. Envoi à la publication le 30/09/2025

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE SERVIC

PROCÉDURES ADAPTÉES DE -

COMBL
360° mont blanc

AVIS DE PUBL

COMMUNE DE COMBLOUX
M. Claude CHAMBEL - MAIRE
132 route de la Mairie
74920 COMBLOUX
Tél : 04 50 58 60 32
SIRET 21740083700019
Référence acheteur : 25FS-0083-W
Objet : Consultation pour l'autorisation d'occupa au pied du télésiège de Beauregard en période restauration rapide
Procédure :
Dépot dématérialisé : *Activé*
Remise des plis : **07/11/25 à 11h00 au plus tard.**
Envoi à la publication le : *16/10/2025*
Pour retrouver cet avis intégral, poser des question
https://mairie-combloux.fr/les-marches-publics/

L'emp
dans votre

J O